

Ref. DR	Numéro Fiche Projet	Intitulé	Adresse du projet		Montant du projet à 100%	DR	Subsides DR	Autre pourvoir subdistant 1	Subsides reçus (1)	Autre pourvoir subdistant 2	Subsides reçus (2)	Autre pourvoir subdistant 3	Subsides reçus (3)	Autre partenaire	Etude d'avancement du projet	Date de la réunion de validation	Date de la désignation de l'autorité de l'avancement du projet par la Commune	Date de l'approbation de l'avant-projet par la Commune	Date de l'approbation définitif par la DR	Date de l'approbation définitif par la DR	Date de l'approbation définitif par la DR	Date de publication avis de marché	Date de la décision d'attribution du marché par la DR	Date de l'approbation attribution du marché par la DR	Date ordre de commencer les travaux	Date de la réception préalable du DP par la DR	Date de la réception définitive	Si projet abandonné, décrire la raison de l'abandon	Programmation dans les 3 ans	Commentaires		
			Rue	N°																												
02141-1-01	1.01	Aménager les espaces intergénérationnels et un local polyvalent	Rue des Dames Bt	5080	Rhône	€ 958.554,00	1	€ 204.665,29	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Projet abandonné	20-10-2016	26-06-2018	31-05-2018	2-02-2018	17-06-2018										Introduction d'un nouveau projet déclaré "allégé" suite à l'augmentation des coûts des matériaux		
02141-1-02	1.02	Améliorer et renforcer les moyens communaux de communication	Rue des Dames Bt	5080	La Bruyère	€ 173.000,00	1	€ 8.034,40	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Travaux en cours																Inadéquat à un contexte d'augmentation des coûts de l'énergie	
02141-1-03	1.03	Aménager le parc des Dames Blanches	Rue des Dames Bt	5080	La Bruyère	€ 735.085,00	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -																Projet en cours de réalisation sur fonds propres et via une multitude de petites subventions (BiodiverCité)		
02141-1-04	3.04	Engager un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'administration communale	Rue des Dames Bt	5080	Rhône	€ -	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Réalisé																	
02141-1-05	3.05	Mettre en place un plan préfectoral/plan local de cadre et de la nature (PPCN)	Rue des Dames Bt	5080	La Bruyère	€ 27.225,00	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Réalisé																	
02141-1-06	3.06	Mettre en place un plan communal de développement et de la nature (PPCN)	Rue des Dames Bt	5080	La Bruyère	€ 1.666.778,90	1	€ 20.000,00	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Etude du projet en cours	25-01-2023																La Commune s'inscrit chaque année dans l'appel à projets BiodiverCité
02141-1-07	3.07	Aménager le cœur de village de Meux et mettre en valeur le patrimoine local	Place de Meux	5081	Meux	€ 1.666.778,90	1	€ 20.000,00	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Réalisé																LE SUBSIDIE DR N'EST-IL PAS DE 400.000€ ?? CSC pour la désignation de l'auteur de projet en cours de rédaction	
02141-1-08	3.08	Redynamiser la journée des associations	Rue des Dames Bt	5080	La Bruyère	€ -	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Réalisé																	
02141-1-09	3.09	Promouvoir le marché local et les produits locaux	Rue des Dames Bt	5080	La Bruyère	€ 6.050,00	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Projet en attente																	
02141-1-10	3.10	Elaborer un plan communal de mobilité	Rue des Dames Bt	5080	La Bruyère	€ -	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Projet en attente																	
02141-1-11	3.11	Améliorer la sécurité et la lisibilité des quartiers de gare de Rhône et de	Rue des Dames Bt	5080	La Bruyère	€ -	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Projet en attente																	
02141-1-12	3.12	Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (infrastructure et communication)	Rue des Dames Bt	5080	La Bruyère	€ 7.300,00	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Projet en attente																Requalification de plusieurs chemins de remembrement en chemins réservés	
02141-1-13	3.13	Baliser les chemins de promenade inventoriés par la commune	Rue des Dames Bt	5080	La Bruyère	€ 39.000,00	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Réalisé																Projet réalisé sur fonds propres	
02141-1-14	3.14	Transformer le centre culturel d'Emines en espace polyvalent	Place Serge Dauph	5080	Emines	€ 974.655,00	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Demande de convention initiale en cours	15-01-2024																2024 Demande de convention-faisabilité en cours - Le budget du projet doit être précisé
02141-1-15	2.09	Reconvertir l'ancien bâtiment communal en espace multiservices	Rue de la Place	5080	Rhône	€ 572.400,00	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Projet en attente																2025	
02141-1-16	2.10	Aménager le cœur de village de Rhône et mettre en valeur le patrimoine local	Rue des Dames Bt	5080	La Bruyère	€ 1.425.200,00	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Projet en attente																Des logements publics ont été construits par le CHAS	
02141-1-17	2.03	Aménager le cœur de village de Villers-les-Hesdin et mettre en valeur le patrimoine local	Rue des Dames Bt	5080	Villers-les-H	€ 202.800,00	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Projet en attente																Quelques petits aménagements déjà réalisés sur fonds propres	
02141-1-18	2.04	Mettre en place des projets intergénérationnels et encadrer la transmission de connaissances	Rue des Dames Bt	5080	La Bruyère	€ 20.000,00	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Réalisé																Actions réalisées dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale	
02141-1-19	2.05	Développer les liaisons inter villages pour piétons et cyclistes	Rue des Dames Bt	5080	La Bruyère	€ 56.598,00	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Travaux en cours																En cours de réalisation dans le cadre de PIMACY	
02141-1-20	2.06	Aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint Denis, Emines, Meux et Bovese	Rue des Dames Bt	5080	La Bruyère	€ 29.504,00	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Réalisé																Réalisation d'itinéraire via le Syndicat d'Initiative	
02141-1-21	2.07	Construire du logement pour les seniors	Rue des Dames Bt	5080	Emines	€ 1.425.200,00	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Etude du projet en cours																	
02141-1-22	2.08	Requalification de la voirie d'Emines	Rue des Dames Bt	5080	Emines	€ 707.650,00	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Etude en cours pour une réalisation dans le cadre du PIC et de PIMACY																	
02141-1-23	2.09	Initier un programme d'actions en matière de développement durable	Rue des Dames Bt	5080	La Bruyère	€ -	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Projet en attente																	
02141-1-24	2.10	Mettre en place un schéma directeur en tourisme	Rue des Dames Bt	5080	La Bruyère	€ -	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Action continue																	
02141-1-25	3.01	Aménager le cœur de village de Saint Denis et mettre en valeur le patrimoine local	Rue des Dames Bt	5081	Saint-Denis	€ 796.000,00	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Etude du projet en cours																	
02141-1-26	3.02	Aménager le cœur du village de Bovese et mettre en valeur le patrimoine local	Rue des Dames Bt	5080	Bovese	€ -	0	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	Projet en attente																	

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4			

Etat du patrimoine :	
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous	
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente	
Montant de la vente	
Modalités de réaffectation du montant de la vente	

Le bien est-il loué ?	Oui Non
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.	
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)	
Recettes et charges	
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type Montant annuel
	Type Montant annuel
	Type Montant annuel
	Type Montant annuel

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices³ = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁵	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁶
2013	2013	31/08/2023	14/06/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ⁷	06/03/2023 25/09/2023	Nombre de présents	14 25
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	<p>En cours d'année, la CLDR a été renouvelée avec l'arrivée de 15 nouveaux membres. La Commune a dès lors décidé d'organiser une rencontre conviviale avec un accueil des nouveaux membres (repas et verre de l'amitié) et une visite de terrain des projets du PCDR en cours de réalisation.</p> <p>La CLDR ne s'est réunie qu'à deux reprises cette année : d'une part, le recrutement des nouveaux membres a pris du temps, d'autre part les projets financés en Développement rural n'ont pas beaucoup progressé en 2023. Il n'y avait dès lors pas suffisamment de matières à présenter.</p> <p>Néanmoins, en regardant le tableau d'avancement des projets, l'on peut considérer qu'après 6 ans de mise en œuvre du PCDR, près de 50% des projets sont soit réalisés, soit en cours de réalisation. Pour parvenir à ce résultat, la Commune de La Bruyère s'est montrée proactive pour trouver différentes sources de financement : à ce stade, trois conventions ont été introduites en développement rural (une quatrième ayant été désengagée pour des questions de coûts et d'évolution contextuelle le reste des projets enclenchés le sont via d'autres financements.).</p>		

⁵ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁶ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁷ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

	<p>Comme le PCDR en est à sa 6^{ème} année de validité, la CLDR a pu dès lors donner son avis et évaluer le processus à mi-parcours.</p> <p>Le bilan global reste dès lors assez positif, le territoire ayant évolué en phase avec la stratégie inscrite au sein du PCDR.</p> <p>Les objectifs en 2024 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finaliser un ou plusieurs projets enclenchés, faire avancer les autres • Activer un nouveau projet en DR • Mobiliser la CLDR autour de projets mobilisateurs
--	--

Propositions de projets à entreprendre

Numéro fiche-projet	1.14.
Intitulé du projet	Transformer le centre culturel d'Emines en espace polyvalent
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	Demande de convention faisabilité en 2024



Fondation Rurale
de Wallonie



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

Commune de La Bruyère

Le 17 octobre 2023

Réunion CLDR – Visite de terrain

Le 25 septembre 2023, à l'Administration communale

PV de la rencontre

Participants :

- Pour la **CLDR de La Bruyère**
 - **Membres citoyens** (21/33) : Gael BOSCHMANS, Louise BOUCHAT, Guillaume BRILOT, Geoffray DELHOTTE, Katherine DEMIN, Cédric DE RYCK, Nadine DE ROY, Monique FRAITURE, Fabian FREMAL, Françoise GERON, Bruno GÉRARD, Christophe GOFFARD, Dominique HARMAND, Natacha HAUPTMANN, Laure-Anne MINSART-ARTOISENET, Anne RIGOLET, Jean RONDIA, Charlotte SIDERIUS, Philippe TONNEAU, Patrick VANACKERE, Aline VERBIST
 - **Membres élus** (4/10) : Thierry CHAPELLE, Yves DEPAS, Jean SEVERIN, Jean-Marc TOUSSAINT
- Pour l'**Administration communale** : Fabrice LAMBOTTE (Agent relais)
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Michaël PLUIJGERS (agent traitant), Diane COLSON (agent d'appui)

Excusés :

- Pour la **CLDR de La Bruyère**
 - **Membres citoyens** (6) : Jan BILLEKENS, Rosaria COCINA, Xavier METENS, Stéphanie PYNNAERT, Philippe SOUTMANS, David WIART
 - **Membres élus** (1) : Laurent BOTILDE

Annexe :

- Annexe 1 : Tableau de bord des projets

1. Visite de terrain

En août dernier, le **Conseil communal approuvait 15 candidatures de citoyens souhaitant intégrer la CLDR**. Pour la première rencontre avec ces nouveaux membres, le Collège communal propose une visite de terrain dans le but d'aller voir directement sur place **les projets qui sont en cours ou qui pourraient être activés prochainement** et qui, dès lors, font l'objet de réflexions en CLDR.

C'est également l'occasion pour **qu'anciens et nouveaux membres se rencontrent et puissent échanger** sur les projets et réflexions menées jusqu'à présent.

Pour rappel, le PCDR ayant été approuvé en 2017, il est valide jusqu'en 2027.

Planning de la visite

- **18h15 – Accueil et petite restauration** (*rendez-vous dans le parking de la Maison des Citoyens - Administration communale, rue des Dames Blanches, 1 - 5080 Rhisnes*)
- **18h30 – Mot d'introduction de la visite**
- **18h40 – Arrêt 1 (à pied) : le parc des Dames Blanches et le projet de local polyvalent et de logements publics**
- **19h00 – Arrêt 2 : projet de Maison multiservices à l'ancienne administration communale**



- **19h30 – Arrêt 3 : la place de Meux, la plaine de jeux** (*rendez-vous sur la place de Meux, rue du Chainia 49*)
- **20h10 – Arrêt 4 : Centre culturel d'Emines** (*rendez-vous sur la place Serge Dauginet*), **le nouvel hall sportif**
- **20h30 – Retour à l'administration communale**
- **20h40 – Verre de l'amitié**



a) Accueil, petite restauration et introduction

Les participants sont accueillis avec une petite restauration.

Yves DEPAS, Bourgmestre et Président de la CLDR, remercie les membres de la CLDR pour leur implication et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Deux agents de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), Diane et Michaël, accompagnent la Commune dans son Opération de Développement Rural. Ils contribuent notamment à l'animation des réunions de la CLDR ainsi qu'à son secrétariat.

Des informations sur le processus et le fonctionnement de la CLDR seront données aux nouveaux membres lors de la prochaine réunion. En attendant, ils reçoivent le [Règlement d'Ordre Intérieur](#) de la Commission ainsi que le tableau de bord de l'état d'avancement des projets du PCDR (annexe 1 du présent compte rendu).

Questions/remarques

- Comment se passent les **réunions de la CLDR** en général ?
 - ↳ *Cela dépend de l'ordre du jour. Nous utilisons différents types d'animations en fonction de l'ordre du jour. On compte en moyenne quatre réunions par an. La CLDR peut également initier des groupes de travail afin de se pencher sur un projet spécifique.*
- Quelle est la **prochaine date** de réunion de la CLDR ?
 - ↳ *La prochaine date n'est pas encore définie, mais les dates des prochaines réunions vous sont communiquées au minimum deux semaines à l'avance.*
- **Rôle de la CLDR** : la CLDR donne son avis et fait force de proposition, mais c'est le Conseil communal qui prend les décisions finales car ce sont les élus qui portent la responsabilité des choix entrepris par la Commune. C'est un processus intéressant pour les membres de la CLDR qui peuvent se rendre compte à la fois des réalités du terrain mais aussi des contraintes de la Commune/des élus, tout en portant la voix des citoyens.

- Y a-t-il encore la possibilité d'ajouter un projet ?
 - ↳ Ajouter un nouveau projet au PCDR est possible tous les 5 ans, en argumentant l'opportunité qui est à saisir. Il reste moins de 5 ans de validité du PCDR, donc la CLDR a encore la possibilité d'ajouter un seul projet si elle le souhaite.
 - ↳ Durant les deux dernières années de validation du PCDR, il n'est possible d'activer qu'un seul projet du PCDR. Il ne sera donc possible d'activer qu'un dernier projet après février 2025. Par ailleurs, il y aura des élections communales et régionales en 2024. Cela pourrait ralentir les procédures : il est important d'en tenir compte pour le choix des prochains projets à activer.
- La CLDR suit-elle uniquement des projets à long terme ? Ou également des actions sur le terrain ?
 - ↳ Il y a différents types de projets : des projets de longue haleine et des projets mobilisateurs nécessitant moins de financement et plus faciles à mettre en place. Il a été proposé lors d'une précédente réunion de CLDR d'attendre l'arrivée des nouveaux membres pour activer l'un ou l'autre projet mobilisateur. Nous pourrions aborder ce point lors d'une prochaine réunion.
- Que se passera-t-il au-delà de 2027, lorsque le PCDR ne sera plus en période de validité ?
 - ↳ La CLDR continuera à se réunir pour suivre l'avancement des projets en cours mais il ne sera plus possible de demander des financements en Développement rural pour réaliser les projets.
 - Si elle le souhaite, la Commune pourrait décider de relancer une nouvelle Opération de Développement rural.*
- Qu'en est-il des projets non réalisés à ce jour ?
 - ↳ Certains projets seront réalisés dans les prochaines années, d'autres pas. Il est fort probable que tous les projets du PCDR ne seront pas réalisés durant cette programmation. Néanmoins, des projets non réalisés pourraient être repris dans une prochaine Opération de Développement Rural si la Commune souhaite réitérer l'expérience.
 - ↳ L'un des projets a été abandonné : le projet 1.2. Créer de nouveaux outils de communication. Ce choix a été pris par le Conseil communal suite à l'augmentation du coût de l'énergie. Le contexte a évolué entre le moment où le projet a été réfléchi et aujourd'hui.
- À qui puis-je m'adresser pour le placement d'un miroir à un endroit dangereux ? Cela fait-il partie des discussions à avoir en CLDR ?
 - ↳ Non ce n'est pas un sujet de CLDR (concerne une demande très spécifique et pas un projet du PCDR) mais vous pouvez envoyer votre demande au Collège communal qui prendra contact avec la police.
- Y a-t-il une priorisation parmi les projets du PCDR ?
 - ↳ Oui, lors de l'écriture du rapport annuel une fois par an la CLDR décide de la programmation des projets pour les trois prochaines années.
 - ↳ Lors du dernier rapport annuel, la CLDR a décidé des projets prioritaires à mettre en œuvre :
 - 1.7 Aménager le cœur de village de Meux (projet déjà activé).
 - 1.14 Transformer le centre culturel d'Emines en espace polyvalent (petits aménagements et matériel : à investiguer si cela peut être subsidié en développement rural ou non).
 - 2.01 Reconvertir l'ancienne maison communale en maison multiservices.
 - 1.11 Mener une réflexion stratégique en vue du réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et Bovesse.



- *Et ajouter à cela des projets mobilisateurs dès que les nouveaux membres auront intégré la CLDR.*

Cette programmation n'est pas définitive mais donne une indication.

b) Projet 1.1 – Local polyvalent et logements intergénérationnels dans le Parc des Dames Blanches

Ce projet est **le premier projet** activé en Développement rural. Le bâtiment est situé juste à côté de l'Administration communale (à droite sur la photo ci-dessous). Il est prévu d'y réaliser un local polyvalent à destination des associations et citoyens bruyèrois, des sanitaires publics accessibles depuis le Parc des Dames Blanches ainsi que plusieurs logements intergénérationnels.



Néanmoins la Commune doit faire face à **une augmentation du coût des matériaux** suite à la crise énergétique et est en négociation avec le pouvoir subsidiant pour pouvoir **réduire l'ampleur du projet**, et dès lors son coût, en n'aménageant qu'un seul logement au rez-de-chaussée. Le projet pourrait donc être phasé, avec un aménagement de l'étage à plus long terme, via d'autres voies de financement.

Il est à noter que le CPAS vient juste de terminer les travaux pour l'aménagement de plusieurs logements juste en face du bâtiment en question (à gauche sur la photo ci-dessous).

c) Projet 1.3. - L'aménagement du Parc des Dames Blanches

L'aménagement du Parc des Dames Blanches est en cours, **avec de premières réalisations déjà visibles sur place**. Ce projet est porté par les services de l'Administration communale et vise à rendre le parc attractif et accessible au grand public.

Il est dès lors possible d'y observer la présence d'une mare, de tables et bancs de pique-niques, d'un parcours sensoriel pour les pieds, d'une zone de pâturage, ...



Le parc peut également être utilisé pour toute une série d'activités ou événements, on citera notamment le Swin-Golf (une variante du golf classique) ou la fête de la Ruralité (tenue le week-end qui a précédé la visite de terrain et qui a rencontré un franc succès sous un soleil radieux).

On notera également le projet d'aménagement d'une plaine de jeux au sein du parc, proche de la salle polyvalente et des sanitaires y attenant, dans le cadre du projet 3.5 – Développer de petites infrastructures communautaires du PCDR.

Remarque

- Il faudra veiller à assurer la sécurité autour de la mare.

d) Projet 2.1. – Reconvertir l'ancienne Maison communale en Maison multiservices

Le groupe se déplace ensuite sur la Place communale de Rhisnes pour aborder un projet du PCDR qui n'a pas encore été activé au niveau de l'ancienne Maison communale. Le bâtiment accueille aujourd'hui différents services à destination des citoyens, à savoir des services médicaux et la zone de police. **Or le bâtiment est relativement vétuste et mériterait une rénovation pour une utilisation optimale.** C'est l'objet de la fiche projet 2.1.

L'activation de cette fiche sera discutée prochainement en CLDR et pourrait amener d'autres idées de services à inclure dans ce bâtiment et ses abords.



e) 1.7. Aménager le cœur de village de Meux et mettre en valeur le Patrimoine local

Le projet d'aménagement du cœur de village de Meux vient d'être activé. La Ministre de la Ruralité Céline TELLIER a donné son accord pour engager le financement d'une partie du projet via le Développement rural. **La Commune pourra prochainement désigner un auteur de projet afin de réaliser l'étude de faisabilité.**



Ce projet allie de multiples enjeux (mobilité, commerces, accès aux services, patrimoine, vie de village, etc.) et de nombreux acteurs (riverains, écoles, maison de repos, Fabrique d'Églises, commerçants, balle pelote, etc.). Il s'étend sur une grande surface : la place actuelle, les voiries attenantes ainsi que l'espace vert situé à l'arrière de la cure qui est mis à la disposition de la Commune par la Fabrique d'Église).

Pour mieux cerner les atouts et faiblesses du cœur de village, ainsi que les enjeux de développement, une visite de terrain a été organisée en 2022 avec la CLDR et la CCATM.

Une fois que l'auteur de projet sera désigné, la CLDR et les parties prenantes du projet pourront discuter et donner leur avis sur un avant-projet.

Questions/remarques

- Quel est l'utilité du cabanon sur la place de Meux ?
 - ↳ *Le cabanon est utilisé par le club de la balle pelote en tant que vestiaire, mais celui-ci sera détruit lors de l'aménagement de la place. Un accord a été convenu avec la Fabrique d'Église pour construire un nouveau vestiaire à l'arrière de la cure.*

- Le projet permettra-t-il de **réduire la surface bétonnée** de la place de Meux ?
 - ↳ *L'espace vert derrière la salle paroissiale sera revalorisé et ouvert au public.*
 - ↳ *En ce qui concerne la place, elle a un caractère multifonctionnel. Il faut notamment prendre en considération la pratique de la balle pelote qui nécessite d'avoir une surface plane. Cela n'empêche que l'aménagement de la place pourra se faire par « zonage » et que certaines parties pourraient être rendues plus végétales ou perméables.*
- Qu'en est-il de **la salle paroissiale et du foyer** ?
 - ↳ *La salle de la Clairière est vétuste et il n'est pas certain qu'elle soit conservée à terme (le dernier rapport de sécurité incendie établi par les pompiers semble impliquer de lourdes rénovations que la Fabrique d'Église ne sera pas forcément en mesure de financer). Les autres bâtiments appartenant à la Fabrique d'Église resteront intacts. Bien entendu, les représentants de la Fabrique d'Église et de l'Évêché sont impliqués dans le projet, tout comme les riverains et forces vives qui coexistent autour de la place (écoles, commerces, Syndicat d'Initiative, Bibliothèque/Ludothèque, ...)*

f) 3.5. Petites infrastructures communautaires

Ce projet vise à **aménager des plaines de jeux dans chaque village** (excepté Saint-Denis qui ne dispose pas d'espace public adapté). 3 plaines de jeux ont déjà été réalisées sur fonds propres (à Bovesse, Meux et Villers-lez-Heest) tandis que les 3 autres à Emines, Rhisnes & Warisoulx seront prochainement réalisés via un financement en Développement rural (projet bientôt finalisé).

Les plaines sont adaptées au public visé : à Emines, il s'agira d'une plaine de Street Work Out adaptée aux jeunes qui utiliseront le Centre sportif de La Bruyère ; à Warisoulx, il s'agira d'une plaine orientée « petite enfance » car située juste à côté de la crèche « La Vache aux Yeux Bleus » ; à Meux, la plaine est « mixte » avec à la fois des modules pour enfants mais aussi des modules pour seniors (proximité de la maison de repos).



Il est à noter que le revêtement de l'espace situé à côté de la plaine de jeux de Meux sera refait prochainement afin de faciliter l'accès pour tous à la plaine mais aussi au Syndicat d'Initiative, à la bibliothèque/ludothèque ainsi qu'à la salle communale.

g) 1.14. Transformer le Centre culturel d'Emines en Espace polyvalent et visite du tout nouveau complexe sportif de La Bruyère

Le village d'Émines fait l'objet de plusieurs projets qui tendent à **amener une nouvelle dynamique à ce village**. La CLDR profite de cette visite pour découvrir en avant-première le **Centre sportif de La Bruyère**. Certains clubs profitent déjà de la nouvelle infrastructure. Une belle buvette avec terrasse extérieure permet aux supporters d'observer les événements sportifs depuis l'étage.

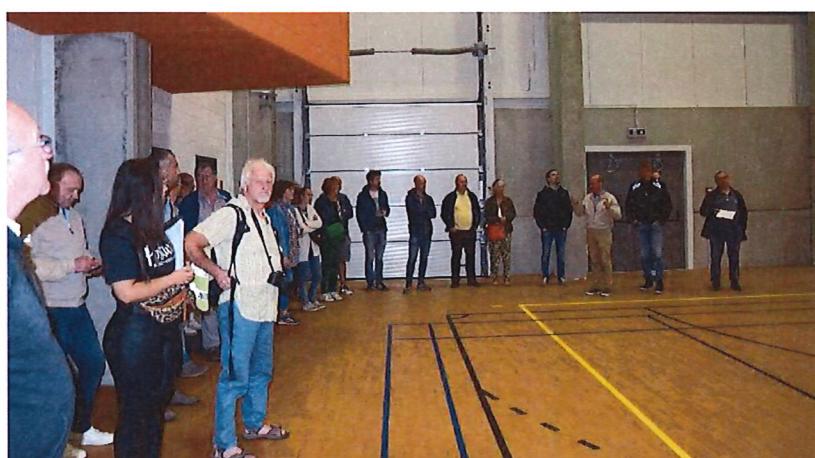
Sur base d'un conseil du Fonctionnaire délégué (responsable de la Région qui donne un avis sur les demandes de permis d'urbanisme), la Commune a aménagé **une place publique à l'avant du Centre sportif**. Cet espace libre de toute circulation motorisée manquait dans le village. **Une plaine de jeux pour jeunes** sera aménagée sur l'un des côtés de l'espace public.

Par ailleurs, la Commune a reçu un subside dans le cadre de l'appel à projets PIMACI (Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité) de la Région pour **réaménager le cœur de village d'Émines**. Le projet vise à créer un plateau où la voirie principale deviendrait un espace partagé (20 km/h max. et partage de l'espace entre les différents usagers) entre le Centre culturel, l'école et le Centre sportif. Cet aménagement répond notamment au projet 2.8. Restructurer le cœur de village d'Émines du PCDR.

Finalement, la CLDR avait opté pour l'activation de la fiche-projet 1.14. Transformer le Centre culturel d'Emines en Espace polyvalent pour la prochaine demande de subside en Développement rural. Si des aménagements récents ont déjà été entrepris au niveau du bâtiment (rénovation et agrandissement du bloc sanitaire, rénovation de la façade et installation d'un distributeur de billets), le projet du PCDR vise à améliorer le reste de l'infrastructure. **Il faudra dès lors se poser la question avec le Collège communal et la CLDR de ce qu'il reste à aménager et des financements possibles pour réaliser ce projet.**

Questions/remarques

- Le hall sportif est-il accessible à toutes les écoles ?
 - ↪ *Telle est la volonté à l'avenir.*
- Quels sports peuvent être pratiqués dans cette salle ?
 - ↪ *Essentiellement des sports de « ballon ». Les autres sports se pratiquent dans d'autres salles.*
- L'impossibilité d'accès PMR à la terrasse extérieure du hall sportif est regrettée par certains participants.
- Lorsqu'on se trouve sur la terrasse extérieure et que la porte ferme, il faut que quelqu'un ouvre la porte de l'intérieur, **sinon on reste coincé sur la terrasse.**
- Est-ce que les dimensions du hall sportif sont identiques aux dimensions prévues au départ ?
 - ↪ *Oui tout à fait.*



2. Divers

- Pour rappel, les nouveaux membres sont invités à **consulter le site internet de l'Opération de Développement Rural de La Bruyère** - <https://www.labruyere2030.info/> - et notamment la page consacrée à la CLDR - <https://www.labruyere2030.info/participer.html> - pour avoir une meilleure idée du rôle de la CLDR et de son fonctionnement. **Le Règlement d'Ordre Intérieur** de la Commission comprenant les détails de son organisation s'y trouve également.

Michael PLUIJGERS
FRW
Secrétariat de la CLDR



Yves DEPAS
Bourgmestre
Président de la CLDR





Fondation Rurale
de Wallonie



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL Commune de La Bruyère

Le 26 mars 2024

Réunion CLDR

Le 19 mars 2024, à l'Administration communale

PV de la rencontre

Participants :

- Pour la **CLDR de La Bruyère** :
 - **Membres citoyens** (22/33)
 - **Membres élus** (2/10)
 - **Présidence** : Yves DEPAS
- Pour l'**Administration communale** : Fabrice LAMBOTTE (Agent relais)
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Diane COLSON (agent traitant), Marie BURETTE (Agent d'appui)

Excusés :

- Pour la **CLDR de La Bruyère**
 - **Membres citoyens** (4)
 - **Membres élus** (3)

Annexe :

- Annexe 0 : Présentation ppt – Accueil des Nouveaux Membres
- Annexe 1 : Présentation ppt
- Annexe 2 : Documents du Rapport annuel

Ordre du jour

0. Accueil des nouveaux membres
1. Approbation des PV de la réunion CLDR du 06/03/2023 et de la visite de terrain du 25/09/2023 et démissions de membres CLDR
2. POINT DÉCISIONNEL Activation de la prochaine demande de convention-faisabilité : projet 1.14. Maison rurale d'Émines
3. Rencontre avec les nouveaux membres
4. Rapport annuel et état d'avancement des projets
5. Lancement d'un projet mobilisateur ?
6. Divers

0. Accueil des nouveaux membres

Les nouveaux membres ont été invités 30 minutes avant les membres plus anciens afin de bénéficier d'une petite information sur l'Opération de Développement Rural, le PCDR de La Bruyère et la CLDR. Après une présentation des intervenants, le Bourgmestre Yves Depas, accueille les nouveaux membres et leur souhaite la bienvenue.

La présentation est en annexe 0.



Discussion/questions

- Comment les projets du PCDR sont-ils financés ?
 - Les projets d'infrastructure du PCDR sont financés par tous les appels à projets et subsides disponibles, notamment le subside Développement Rural.
 - En Développement Rural, une enveloppe de 14M d'€ par an est réservée pour ces projets, et ce pour l'ensemble des Communes qui ont un PCDR actif.
 - Pour chaque projet, au moment de l'activer, les Communes font une demande de Convention faisabilité auprès de la Ministre du Développement Rural, qui va permettre d'engager et de payer (jusqu'à 80%) un auteur de projet.
 - Une fois le projet définitif approuvé par la Commune et le Développement Rural, la commune demande alors une convention-réalisation à la Ministre, qui permettra de solliciter un subside pouvant aller jusqu'à 80% du montant de la réalisation du projet.
 - Les démarches sont assez complexes et longues mais valent la peine.
- Est-ce que la CLDR continue de suivre les projets quand ils sont activés ?
 - Oui, la CLDR a l'occasion, à plusieurs reprises, lors de la conception du projet, de donner son avis sur les aménagements proposés.
- Une fois que les 10 ans de validité du PCDR sont terminés, est-ce que la Commune peut refaire un nouveau PCDR et continuer à mettre les projets du précédent PCDR en œuvre ?
 - Une fois la période de validité terminée, la Commune peut continuer à mettre en œuvre durant le temps nécessaire les projets qui bénéficient déjà d'une convention avec le Développement Rural.
 - Si elle souhaite refaire un PCDR, il faudra relancer une élaboration participative et faire émerger de nouveaux projets. Si des projets du PCDR précédent sont toujours pertinents et souhaités, ils peuvent à nouveau faire partie du nouveau PCDR mais ce n'est pas systématique.
- Que se passe-t-il si la CLDR vote contre un projet proposé à l'activation ?
 - Premièrement, comme les projets font partie du PCDR, ils ont été jugés pertinents à un moment donné, et la population s'attend à ce que la Commune les mette en œuvre.
 - Au moment de l'avis de la CLDR concernant l'activation d'un projet, si cet avis est négatif, la Commune peut ou non suivre l'avis de la CLDR, car c'est la Commune qui prend les décisions finales. Si elle ne suit pas l'avis de la CLDR, la Commune va être amenée à se justifier auprès de l'organisme subsidiant (Développement Rural) qui est attentif aux avis des CLDR.

1. Introduction et Approbation des PV de la réunion de la CLDR du 06/03/2023 et de la visite de terrain du 25/09/2023

Yves Depas accueille les membres plus anciens qui ont rejoint le groupe.

La CLDR approuve les PV du 06/03/2023 et du 25/09/2023.



2. Maison rurale d'Émines – le point est décisionnel pour l'activation de la Fiche-Projet

Afin de valider l'avis de la CLDR pour ce point, le quorum de 50% de présence des membres de la CLDR appartenant à la part citoyenne doit être atteint.

Le quorum de présence est atteint.

Fabrice Lambotte présente le projet (annexe 1 : présentation ppt).

Le projet est de réaménager l'actuel « centre culturel d'Émines », en état de vétusté assez avancé, en une Maison rurale avec des salles polyvalentes.

Actuellement le bâtiment et ses équipements sont vétustes et ne permettent plus d'accueillir bon nombre d'événements (privés ou associatifs).

Le projet a été réfléchi en “phases”. Une série d'aménagements récents ont déjà été effectués :

- Une étude acoustique du bâtiment a été menée par la Province de Namur.
- Une rampe d'accès a été installée pour permettre de faciliter l'accès au bâtiment.
- Les sanitaires et la façade avant ont fait l'objet d'une rénovation en 2023.
- Un distributeur de billets a été installé en façade avant de la Maison rurale.
- La couverture semble être toujours en bon état (refaite il y a une dizaine d'années). L'isolation devrait pouvoir se faire de l'intérieur (espace suffisant).
- Un rapport des pompiers a été établi en 2020. La sortie de secours n'est plus fonctionnelle et une autre porte fait office de sortie temporaire de secours.

La volonté est donc de continuer à rénover et à réaménager le bâtiment de manière à :

- Ce qu'il soit plus fonctionnel, proposant de meilleures conditions d'utilisations
- Améliorer les performances énergétiques
- Rénover l'électricité et le HVAC
- Permettre davantage de polyvalence, notamment via des équipements numériques
- Améliorer les espaces bar / cuisine / lieu de stockage
- Améliorer les douches
- Améliorer les performances acoustiques
- Améliorer l'accessibilité (PMR)

Budget :

Estimation globale du coût (large maille) - Catégorie 1 : Bâtiment de services			Sources de financement		
Travaux	Surface en m ²	Prix total € HTVA	Dév. Rural	Autres sources	Commune
Travaux de rénovation du bâtiment	867	600.000 €	80% du montant des travaux (plafond à 680.000€)		Solde non subventionné
Equipement Maison rurale (vidéo-projection, ...)	Fft	10.000 €			
Aménagements extérieurs (réfection, stationnement vélo)	Fft	25.000 €			
Equipements spectacles (éclairage, scénographie, sono, gradins amovibles, ...)	Fft	100.000 €		FWB ?	
Sous-total travaux HTVA		735.000 €			
Frais d'étude et divers (10%)		73.500 €			
Sous-total général HTVA		805.500 €			
Total TVAC 21%		974.655 €	680.000 €	100.000€	194.655 €

Précisions (les montants ci-dessous sont compris dans le prix total ci-dessus) :

- Électricité: 100.000 € TVAC
- HVAC à 150.000 € TVAC



Localisation :

Ce bâtiment est directement lié au projet de requalification du centre d'Emines avec le réaménagement de la place et la création du centre sportif. En effet, l'amélioration du bâtiment et l'augmentation de son utilisation dynamisera le nouveau pôle.

Discussion/questions

- Quelles activités s'y trouvent actuellement ?
 - Théâtre de la Tour, la Fly, les Chevaliers d'Emines, locations privé, cagnotte, Cours aux agriculteurs
- Le bâtiment n'est actuellement pas un centre culturel (reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles).
 - Le Théâtre de la Tour a chaque fois de beaux succès et la fonction culturelle du lieu est actuellement assurée comme ça.
 - Avec le nouveau projet, il y aura plus de place pour la Culture même si les locaux et leur utilisation se veulent polyvalents.
 - Avec le nouveau décret des centres culturels, on pourra potentiellement assurer une collaboration avec l'ECRIN d'Eghezée, qui pourrait éventuellement proposer une petite programmation culturelle.
- Une grande polyvalence sera mise en place dans l'utilisation du lieu.
- Est-ce une salle communale ?
 - Oui
- Quels sont les timings ?
 - Le projet va suivre une procédure par étapes :
 1. Avis de la CLDR
 2. Finalisation de l'actualisation de la Fiche-projet
 3. Demande de convention faisabilité auprès de la Ministre (cette étape aura lieu après les élections régionales)
 4. Désignation d'un auteur de projet et conception du projet.
- Les postes électricité et HVAC sont-ils compris dans le budget ?
 - Oui
- Afin de maximiser la polyvalence il faudrait qu'un maximum des installations culturelles soient amovibles.
 - Oui, et de toute façon, le Développement rural ne finance pas le matériel culturel (ce poste sera sollicité auprès de la Fédération Wallonie Bruxelles).
- Est-ce normal que la TVA soit à 21 % alors que c'est une rénovation ?
 - Oui, pour une administration communale, la TVA est toujours à 21%.
 - Une Régie Communale Autonome (RCA) pourrait bénéficier de la TVA à 6 % - le montage est à réfléchir.



- Coûts : est-ce que ce ne serait pas moins cher de démolir et reconstruire un bâtiment neuf ?
 - Non car à volume équivalent, on arriverait à des montants beaucoup plus importants, d'autant que des rénovations ont déjà eu lieu.
 - La rénovation est également plus rapide et permet davantage de maintenir au maximum les activités actuelles dans le bâtiment.
- Est-ce que la commission aura le détail du projet ?
 - Oui, l'auteur de projet viendra présenter le projet au stade de l'esquisse et de l'avant-projet afin de récolter les avis de la CLDR.
- Concernant les abords, y a-t-il d'autres projets prévus ?
 - Une rénovation du tronçon de voirie est prévue de la première maison du rond-point à la place Serge Dauginet afin de créer un espace partagé (via PIC - le Plan d'Investissement Communal).
 - Une rénovation de la piste cyclable actuelle en piste cyclo-piétonne bidirectionnelle (2m de large, côté gauche vers Emines, avec plots pour protéger les usagers, en site propre, avec travail sur le revêtement) est également prévue.
 - ➔ Il faudra bien prévoir l'entretien des pistes.
 - Cela participe au projet global de requalifier le cœur de village d'Emines.
- Pourquoi activer cette Fiche-Projet maintenant ?
 - Car cette Fiche-Projet est en lot 1 du Programme Communal de Développement Rural et a tout son sens dans le projet de requalification du centre d'Emines.
 - Ce projet aura également un impact sur le choix des lieux de centralités du Schéma de Développement Territorial régional.
- La plaine de jeux sera toujours prévue sur la place ?
 - Elle se trouvera sur la placette devant le hall sportif.

La CLDR donne un avis favorable à l'unanimité à l'activation du projet de la Maison rurale d'Emines.

3. Rencontre avec les nouveaux membres

Afin de faciliter l'intégration et la rencontre entre les anciens et les nouveaux membres, la FRW propose un exercice ludique : elle demande à tous les membres de se mettre en ligne par ordre alphabétique des prénoms.





Proposition d'un membre CLDR : pour la prochaine CLDR, afin de mieux connaître les prénoms, on pourrait prévoir des nominettes.

4. Rapport annuel et état d'avancement des projets

La FRW présente le Rapport Annuel 2023 de l'Opération de Développement Rural (Annexe 2).

Elle passe notamment en revue l'ensemble des projets et leur état d'avancement :

Lot 1

Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Stade d'avancement du projet	Commentaires
1.01	Aménager 4 logements intergénérationnels et un local polyvalent	Projet définitif	Introduction d'un nouveau projet définitif "allégé" suite à l'augmentation des coûts des matériaux
1.02	Améliorer et renforcer les moyens communaux de communication	Réalisé	Objectifs atteints grâce à un projet réorienté et adapté aux besoins actuels (refonte revue communale, page FB, page instagram, site communal)
1.03	Aménager le parc des Dames Blanches	Travaux en cours	Projet en cours de réalisation sur fonds propres et via une multitude de petites subventions (BiodiverCité)
1.04	Engager un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'administration communale	Réalisé	
1.05	Mettre en place des pédibus/vélobus dans le cadre scolaire	Réalisé	
1.06	Mettre en place un plan communal de développement de la nature (PCDN)	Réalisé	La Commune s'inscrit chaque année dans l'appel à projet BiodiverCité, réalisé via cet appel à projet
1.07	Aménager le cœur de village de Meux et mettre en valeur le patrimoine local	Etude du projet en cours	CSC pour la désignation de l'auteur de projet en cours de rédaction
1.08	Redynamiser la journée des associations	Réalisé	Fête de la Ruralité
1.09	Promouvoir le marché local et les produits locaux	Projet en attente	
1.10	Elaborer un plan communal de mobilité	Projet en attente	
1.11	Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et de Bovesse	En cours	La réflexion a été initiée avec le projet privé sur la parcelle proche de la gare de Rhisnes. La reflexion va aussi débuter pour le quartier de Bovesse
1.12	Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)	Projet en attente	Requalification de plusieurs chemins de remembrement en chemins réservés
1.13	Baliser les chemins de promenade inventoriés par la commune	En cours	Sur fonds propres
1.14	Transformer le centre culturel d'Emines en espace polyvalent	Demande de convention initiale en cours	Demande de convention-faisabilité en cours - Le budget du projet doit être précisé

Discussion/questions :

- Fiche-projet (FP) 1.05 : Le Pédibus est maintenu à la discrétion des directions d'écoles.
- FP 1.07 : Où en est le projet de la place de Meux?
 - Le Cahier Spécial des Charges est en cours de rédaction, il intégrera les remarques et propositions de la CLDR à destination de l'auteur.

- FP 1.09 : Promouvoir le marché local et les produits locaux, cela ne demande à priori pas beaucoup de financements. Cela pourrait-il éventuellement être mis en œuvre en même temps que les autres projets ?
 - C'est compliqué à mettre en œuvre, il y a quelques itinérants mais les producteurs locaux préfèrent à priori rester chez eux, malgré les facilités proposées par la commune (emplacement gratuit, etc...).
 - Le Syndicat d'Initiative a le projet de promouvoir les produits locaux (rencontres, brochure,...).
 - Ça pourrait être un marché mensuel.
 - Le commerce des produits locaux s'est beaucoup développé depuis la création de la FP – les objectifs sont probablement atteints, il faudrait analyser la FP au prisme des réalisations de ces dernières années.
- FP 1.11 : La réflexion autour de la Gare de Rhisnes est une belle collaboration avec Infrabel. Cela a permis la rénovation des quais, les bornes de recharges pour voitures électriques, un box Colis, le tout avec une accessibilité pour les PMR.
- FP 1.12 : Pourquoi le chemin entre Bovesse et Rhisnes n'a pas été requalifié en chemin réservé ?
 - Il faut attendre que les travaux sur les passages à niveaux soient réalisés afin d'entamer la réflexion. De plus, ce chemin est un des seuls à désenclaver Bovesse sans passer par une voirie régionale. Que ce soit pour les modes doux ou les voitures.
 - D'ici là, le chemin sera mis en 30km/h.
- Pourrait-on ré-ouvrir certains sentiers afin de développer le réseau pédestre ?
 - Un travail d'inventaire est en cours avec le Syndicat d'Initiative et la commission sentiers.

Lot 2

Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Stade d'avancement du projet	Commentaires
2.01	Reconvertir l'ancienne maison communale en maison multiservices	Projet en attente	
2.02	Aménager le cœur de village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local	Projet en attente	
2.03	Aménager le cœur de village de Villers-lez-Heest et mettre en valeur le patrimoine local	Projet en attente	Quelques petits aménagements déjà réalisés sur fonds propres
2.04	Mettre en place des projets intergénérationnels et encadrer la transmission de connaissances	Réalisé	Actions réalisées dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale. Aussi avec le CC des enfants et CC des ainés
2.05	Développer les liaisons inter villages pour piétons et cyclistes	Travaux en cours	En cours de réalisation dans le cadre de PIMACY
2.06	Aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint Denis, Emines, Meux et Bovesse	En cours	Réalisation d'itinéraire via le Syndicat d'Initiative
2.07	Construire du logement à Emines	Réalisé	Des logements publics ont été construits par la Joie du Foyer
2.08	Restructure le cœur de village d'Emines	Etude du projet en cours	Etude en cours pour une réalisation dans le cadre du PIC et de PIMACY
2.09	Initier un programme d'actions en matière de développement durable	Projet en attente	
2.10	Mettre en place un schéma directeur en tourisme	Action continue	Etude stratégique du dvp touristique de la Commune menée en 2022. Elle balise les actions touristiques menées pour les prochaines années



Discussion/questions

- FP 2.05 : Le dimanche 21/04 : le Syndicat d'Initiative organise l'inauguration des points nœuds vélo. Un travail sur les points nœuds pédestres est également initié par le Syndicat d'Initiative.
- FP 2.09 : C'est quoi le programme d'action en matière de Développement Durable ?
 - Actions dans les écoles.
 - Il faudrait vérifier la FP car avec les différentes actions menées par la Commune, les écoles et l'éco-team, peut-être que la FP est réalisée.
- FP 2.10 : Le Schéma directeur en tourisme est presque terminé.

Lot 3

Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Stade d'avancement du projet	Commentaires
3.01	Aménager le cœur de village de Saint Denis et mettre en valeur le patrimoine local	Etude du projet en cours	Etude en cours pour une réalisation dans le cadre du PIC et de PIMACY
3.02	Aménager le cœur de village de Warisoulx et mettre en valeur le patrimoine local	En cours	Inventaire patrimoine en cours ou réalisé dans l'ensemble des villages
3.03	Aménager le quartier de gare de Bovesse	Projet en attente	
3.04	Aménager le quartier de gare de Rhisnes	Projet en attente	
3.05	Développer de petites infrastructures communautaires	Projet définitif	La notification d'acceptation du projet définitif par la Ministre a été transmise à la Commune, mais pas encore la convention-réalisation signée par la Ministre
3.06	Sécuriser et aménager la voirie et les espaces publics	Réalisé	Mise en place de plusieurs chemins réservés entre les villages (dans le cadre de PIMACY). La requalification est faite
3.07	Compléter le maillage inter villages pour les cyclistes et les piétons	Etude du projet en cours	Mise en place de plusieurs chemins réservés entre les villages (dans le cadre de PIMACY)
3.08	Renforcer les services à la jeunesse et à l'enfance	En continu	Travail en continu et augmentation continue des capacités d'accueil
3.09	Aménager des lieux de production culturelle	Projet en attente	
3.10	Poursuivre les actions en matière de développement économique	Projet en attente	
3.11	Préserver les anciennes carrières reconnues comme Site de Grand Intérêt Biologique	Projet en attente	
3.12	Protéger les vallées du Houyoux et de la Mehaigne et leurs affluents	En cours	Actions sur les vallées et berges mises en place suite aux réflexions coulées de boues et inondations
3.13	Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées	En continu	En continu avec la société de logement, inauguration des logements dans le parc des Dames Blanches

Discussion/questions

- FP 3.02 : Le recensement du patrimoine local est réalisé pour les villages de Villers lez-Heest et Bovesse.
- FP 3.11 : À activer rapidement car il y a des impacts négatifs du club de plongée dans les carrières (dégradation biologique des lieux).
 - Est-ce que les carrières sont reconnues comme réserves naturelles ?
 - Non car les lieux sont privés.
 - C'est intéressant de maintenir la fiche-projet pour montrer l'importance du sujet même si la Commune a peu d'emprise.



Avancement des projets en cours

- **Le projet 1.1. Aménager 4 logements intergénérationnels et un local polyvalent dans le parc des Dames Blanches**
 - Vers une version allégée du projet suite à la hausse des coûts : enveloppe globale, structure portante de l'étage (sans aménagement de l'étage qui devient un local polyvalent et qui laisse la possibilité d'être transformé en logement plus tard) et aménagement d'un logement et d'un local polyvalent au rez-de-chaussée.
 - Relance du projet définitif avec l'auteur de projet
 - Le local polyvalent pourrait accueillir les mouvements de jeunesse de Rhisnes, même temporairement ? Il y a une urgence pour les reloger car le bâtiment n'est plus aux normes. Ça pourrait être également ailleurs, des discussions sont en cours.
- **Projet 1.7. Aménager le cœur de village de Meux et mettre en valeur le patrimoine local**
 - Convention-faisabilité reçue, préparation du marché public pour désigner un auteur de projet (en cours).
- **Développer de petites infrastructures communautaires**
 - Il s'agit de trois plaines de jeux qui seront subsidiées en Développement Rural, et qui viennent s'ajouter aux trois plaines de jeux déjà installées sur fonds propres par la Commune.
 - Convention-réalisation reçue, les travaux pourront à priori avoir lieu cette année.

Annexe 4 - Rapport de la Commission Locale de Développement Rural

- Renouvellement de la CLDR avec l'arrivée de 15 nouveaux membres.
- 2 rencontres en 2023 :
 - Mars : évaluation de l'Opération de Développement Rural
 - Septembre : visite de terrain des projets du PCDR avec les nouveaux membres
- Un nouveau projet activé en Développement rural : le cœur de village de Meux

Annexe 5 - Programmation dans les trois ans avec recherche des moyens financiers

- Souhait d'activer une nouvelle fiche-projet en 2024 mais contexte électoral amène une certaine incertitude : La session d'approbation des conventions-faisabilité a été avancée de mars à février. Le délai était trop juste pour activer le nouveau projet. La demande de convention est reportée après les élections régionales.
- Dans la mesure du possible, volonté d'activer une dernière fiche-projet en DR après février 2025 On ne peut activer qu'une seule demande de financement en DR durant les 2 dernières années de validité du PCDR.

Programmation pour l'année 2024

- Suivi des conventions en cours
- CLDR 19 mars : Activation demande de convention-faisabilité FP 1.14 Maison rurale d'Emines et présentation du Rapport Annuel 2023
- Prochaine CLDR : Projet mobilisateur – Appel à idées



5. Lancement d'un « Projet mobilisateur » ?

Un projet mobilisateur est un projet qui :

- Ne nécessite pas de financement du Développement rural, peu de moyens financiers
- Mobilise un groupe porteur (membres de la CLDR)
- Peut se mettre en œuvre assez rapidement

Projets potentiels :

- *Réflexion autour de l'aménagement du Parc de l'Administration communale (point d'eau, Kioske, aménagement biodiversité, ...).*
- *Visite Biodiversité d'une carrière (dans le cadre de la FP 3.11) (Promarbro, l'eau noire et Gilles)*
- *Créer un événement pour inaugurer et mettre en valeur les nouveaux espaces de jeux dans les villages (en lien avec la FP 3.5)*

Nouvelles idées :

- Réflexion sur le relogement des mouvements de jeunesse et les locaux de stockage
- Mobilité Douce : réflexions et programme d'action sur la mobilité douce
- Réflexion sur les projets de réaménagements de place publiques (lien avec la Place de Petit-Waret)

=> Une réunion de CLDR sera planifiée en mai. Les membres de la CLDR ont l'occasion de réfléchir, en préparation à cette réunion, à d'autres propositions de projets mobilisateurs. Un exercice de priorisation et de choix du projet sera organisé.

6. Divers

/

Marie BURETTE
Secrétariat de la CLDR
FRW



Yves DEPAS
Bourgmestre
Président de la CLDR





Fondation Rurale
de Wallonie



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

Commune de La Bruyère

Le 7 mars 2023

Réunion CLDR

Le 6 mars 2023, à l'Administration communale

PV de la rencontre

Participants :

- Pour la CLDR de La Bruyère
 - Membres citoyens (9/18) : Jan BILLEKENS, Rosaria COCINA, Geoffray DELHOTTE, André DURY, Monique FRAITURE, Françoise GERON, Anne RIGOLET, Philippe SOUTMANS, Philippe TONNEAU
 - Membres élus (5/10) : Valérie BUGGENHOUT, Thierry CHAPELLE, Yves DEPAS, Jean SEVERIN, Jean-Marc TOUSSAINT
- Pour l'Administration communale : Fabrice LAMBOTTE (Agent relais)
- Pour la Fondation Rurale de Wallonie : Michaël PLUIJGERS (agent traitant)

Excusés :

- Pour la CLDR de La Bruyère
 - Membres citoyens (4) : Guy DE MARNEFFE, Nadine DE ROY, Patrick VANACKERE, Aline VERBIST
 - Membres élus (1) : Laurent BOTILDE

Annexe :

- Annexe 1 : Présentation ppt
- Annexe 2 : Tableau de bord des projets
- Annexe 3 : flyers d'appel à candidatures pour devenir membre de la CLDR

Ordre du jour

1. Approbation du [PV de la réunion CLDR du 24/10/2022](#) et démissions de membres CLDR
2. Rapport annuel et état d'avancement des projets
3. Evolution de la fiche-projet 1.01 – 4 logements et salle polyvalente dans le Parc des Dames Blanches
4. Programmation 2023 – 2024 – 2025
5. Evaluation du PCDR à mi-parcours
6. Nouvel appel à candidatures pour la CLDR
7. Divers

1. Approbation du PV de la réunion CLDR du 24/10/2022 et démissions de membres CLDR

Jean-Marc TOUSSAINT sera ajouté à la liste des personnes excusées au sein du PV du 24/10/2022 car cela a été omis.

Tenant compte de cette remarque, le PV est approuvé.

Suite à la dernière réunion de la CLDR, un courrier de relance a été envoyé aux membres absents ou excusés aux 3 dernières réunions (tel que prévu par le R.O.I. de la CLDR). Sur les 6 membres concernés, un seul souhaite maintenir sa participation aux réunions de la CLDR.

Sont dès lors considérés comme démissionnaires, les membres suivants :

Valérie BAUDOUX, Catherine BREES, Joëlle DE VRY, Gérard MARC, Arthur MELON



2. **Rapport annuel et état d'avancement des projets**

Comme chaque année, la Commune doit transmettre le rapport annuel de l'ODR à l'Administration régionale pour le 31 mars.

Le rapport annuel est constitué de 5 annexes :

1) **Annexe 1 - Situation générale de l'Opération**

Il s'agit de l'état d'avancement des projets. L'état d'avancement des projets est résumé dans un tableau de bord (annexe 2 du présent PV) présenté à la CLDR et commenté par les membres.

Le PCDR a été approuvé par le gouvernement wallon le 6 février 2017. Après 6 ans de validité, on peut observer que 50% des projets inscrits au sein du PCDR sont soit réalisés, soit en cours.

Il est important de rappeler que les projets ne sont pas tous mis en place directement par la CLDR ou via des financements du Développement Rural. Il s'agit d'une stratégie de développement communal globale : différents acteurs/leviers peuvent dès lors concourir à l'atteinte des objectifs fixés et à la réalisation des projets imaginés dans ce cadre.

Discussion/questions

- Le Parc des Dames Blanches (projet 1.03) accueille depuis peu de nouveaux aménagements : une mare, des tables avec bancs ainsi qu'une clôture qui permettra le pâturage de moutons. De plus en plus de personnes fréquentent le parc, qui devient un lieu de vie de l'entité. Le vendredi de 10h à 12h il est par exemple possible d'y jouer du SwinGolf.
 - ↳ *La Commune a rentré un projet dans le cadre de l'appel à projets régional « Maillage vert et bleu en milieu rural » qui permettrait de compléter les aménagements au sein du parc.*
- Le projet 1.05 – Mise en place de pédibus / vélobus est indiqué comme réalisé. Or il n'a pas été maintenu dans toutes les écoles.
 - ↳ *Oui, la difficulté réside dans le maintien d'une dynamique sur le long terme. Il faut des personnes prêtes à porter l'organisation de cette démarche et régulièrement intégrer de nouvelles forces vives dans le groupe pour la faire perdurer.*
 - ↳ *Certains parents restent par ailleurs réticents à laisser leurs enfants aller à l'école à pied ou à vélo, ou n'ont pas le temps d'attendre le convoi : c'est plus facile d'aller directement à l'école en voiture sur le trajet du travail.*
 - ↳ *Néanmoins, dans certaines écoles, cela continue de fonctionner. Il y a de plus en plus de demandes pour du stationnement vélo aux abords des écoles.*
 - ↳ *Certains membres insistent sur l'importance de mobiliser le corps enseignant à titre d'exemplarité.*
 - ↳ *Il est intéressant de noter par ailleurs toutes les autres démarches qui peuvent appuyer ce projet et qui devrait permettre à l'avenir de faciliter/soutenir l'organisation de rangs vélos ou piétons pour aller à l'école : l'aménagement des voiries (pistes cyclables, chemins réservés, etc.), une réflexion pour la mise en place de rues scolaires (fermées aux heures d'ouverture et de fermeture des écoles), la formation vélo donnée par Pro Velo au sein des écoles, le défi ludique « Emile, le serpent mobile » pour encourager les élèves à se rendre à l'école à vélo (avec l'ASBL Empreinte), ...*
 - ↳ *Le Syndicat d'Initiative est en train d'évaluer la possibilité d'organiser une formation d'« accompagnant vélo » pour faciliter l'organisation de rangs vélo en partenariat avec les écoles.*
 - ↳ *Le Bourgmestre fera suivre la demande de la CLDR de développer davantage ce projet lors d'une prochaine rencontre avec les Directions d'écoles.*



- La demande de convention-faisabilité pour la fiche-projet 1.07 – Aménager le cœur de village de Meux a été approuvée par le Conseil communal et devrait être introduite auprès de la Région pour le 15 mars.
 - ↳ *Le Conseil communal n'a pas validé ce point à l'unanimité car certains conseillers estiment que ce projet n'est pas prioritaire. Néanmoins, vu le nombre restreint d'années qu'il reste pour activer les projets du PCDR (4 ans), il semble utile à une majorité de conseillers communaux d'activer ce projet prochainement.*
- Pourquoi le projet 1.09 – Promouvoir le marché local et les produits locaux n'a-t-il pas été enclenché ?
 - ↳ *Pour le moment, 2 marchands ambulants constituent le « marché » hebdomadaire. Ils ont l'air de se satisfaire de cette situation, la clientèle est au rendez-vous. Par ailleurs, on observe actuellement un nouvel essor de commerces dans les différents villages. La dynamique est plutôt positive.*
 - ↳ *Le Syndicat d'Initiative a fait la promotion de toute une série de produits locaux. Néanmoins, il manque aujourd'hui un lieu pour rassembler tous ces produits.*
 - ↳ *Une réflexion est en cours avec les Fabriques d'Eglise pour développer le concept d' « églises partagées » sur le territoire, églises qui pourraient dès lors accueillir un marché local, un concert, un restaurant éphémère, etc.*
 - ↳ *Ce projet pourrait faire l'objet d'une réflexion en CLDR, comme d'autres. Il faudra cibler les projets sur lesquels la CLDR met son énergie.*
- En ce qui concerne le projet 1.12 – Promouvoir les alternatives en termes de mobilité, il serait intéressant de communiquer sur le projet de points-nœuds vélo qui vient d'être développé sur le territoire par la Province de Namur. Par ailleurs, le Syndicat d'Initiative met en place un itinéraire vélo « La Transbruyéroise » basé sur le circuit de points-nœuds.
- Il est intéressant de noter qu'une étude acoustique a été financée par la Province de Namur pour le développement du Centre culturel d'Emine (projet 1.14). Ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de convention en Développement Rural prochainement, tenant compte de l'étude. La FRW attire toutefois l'attention des membres sur le fait que le DR ne financerait pas les aménagements que l'on attribue à des activités culturelles (compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles).
- Le bâtiment de l'ancienne administration communale est aujourd'hui utilisé par les services de police ainsi que par 3 structures médicales (poste de garde ainsi qu'un service dédié aux personnes diabétiques, notamment). L'ancienne salle de Conseil est également utilisée de temps en temps pour des activités associatives (comme le repair café). Néanmoins, le bâtiment est vétuste et mériterait une rénovation.
 - ↳ *Les structures médicales se plaisent à cet endroit. Dans la mesure du possible, elles aimeraient pouvoir s'y maintenir et recherchent des financements pour acquérir / rénover le bâtiment. Il y a toujours la fiche 2.1 du PCDR qui vise le réaménagement du bâtiment en Maison Multi-Services et qui pourraient contribuer au financement de l'infrastructure.*
- Le projet 2.4. Mettre en place des projets intergénérationnels et encadrer la transmission de connaissances est rencontré en partie par les actions du Plan de Cohésion Sociale suivantes :
 - Le repair café qui est devenu un vrai lieu de rencontre et d'échanges entre personnes d'âges différents autour de la réparation d'objets ;



- Le Conseil communal des Ainés a mis en place un projet « Tu peux compter sur moi » qui vise à créer des duos/trios de bénévoles chargés d'aller à la rencontre de personnes isolées sur le territoire ;
- Un projet sur les nouvelles technologies avec un bénévole qui donne des cours sur les nouvelles technologies et qui apporte son aide pour l'entretien et la réparation des ordinateurs de particuliers ;
- Des rencontres entre le Conseil communal des Ainés et le Conseil des Enfants pour développer ensemble des projets.

Toutes ces activités contribuent vivement à la cohésion sociale au sein des villages mais également aux rencontres intergénérationnelles.

↳ *La Maison de Repos la Méridienne est-elle preneuse de ce genre d'activités ?*
 → Pas vraiment.

- Pour le projet 2.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo, le Syndicat d'Initiative y contribue via deux projets :

- Le projet « Gare – gare » qui vise à relier les deux gares de l'entité à pied ou à vélo en mettant en valeur les attraits touristiques entre ces pôles. Des panneaux d'information historique avec un plan des itinéraires piétons et cyclables seront apposés sur chaque quai ;
- Une balade « Totemus » pour découvrir les atouts du territoire en se promenant dans l'entité à l'aide d'une application ludique sur smartphone.

- En lien avec le projet 2.7., 4 logements publics seront construits à Emines, rue de Vedrin, d'ici 1 an – 1 an ½.

- Une réflexion a été menée avec le Syndicat d'Initiative en 2022 pour la valorisation touristique du territoire (projet 2.10). De chouettes idées en émanent et pourront bientôt être concrétisées.

- L'aménagement du cœur de village de Saint-Denis, au niveau du « S » que forme la voirie régionale, sera réaménagé dans le cadre du Plan d'Investissement Communal et de PIMACY. L'idée est d'essayer de rendre cette zone plus conviviale et sécurisée, tout en tenant compte des contraintes rencontrées par une voirie qui draine un trafic important en plein cœur de village. Les travaux doivent débuter avant la fin 2024.

↳ *S'il y a des questions sur ce projet, les membres peuvent s'adresser au Service Travaux ou à Fabrice LAMBOTTE.*

- La gare de Bovesse va devenir un pôle multimodal car le TEC y développera un arrêt terminus. Il y aura dès lors peut-être une opportunité d'activer le projet 3.3. Aménager le quartier de la gare de Bovesse. Le TEC prévoit déjà de faire quelques aménagements d'ici la fin de l'année : traversée piétonne, aplatissement de la pente de la voirie pour améliorer la visibilité, arrêt de bus d'une certaine ampleur. C'est la Région qui est à la manœuvre.

↳ *Est-il prévu de faciliter l'accès vélo à cette gare ? Un chemin de campagne privé permettrait un accès sécurisé à la gare (les propriétaires ont déjà accepté le passage de vélos sur leur chemin lors d'événements ponctuels), au travers d'un verger.*

↳ *La Commune creusera cette piste avec le propriétaire.*

- L'aménagement du quartier de la gare de Rhisnes (projet 3.4.) semble également d'actualité puisque le chantier de la SNCB touche à sa fin et que la zone de dépôts de matériel ne sera bientôt plus nécessaire. La Commune souhaiterait pouvoir bénéficier de cette zone sur base d'un accord avec la SNCB afin d'y créer un espace public convivial. L'équipement de la future dalle béton à cet endroit est déjà en partie organisé et validé.



- ↳ A ce stade, et au vu des enjeux imminents sur les abords des deux gares, il pourrait être intéressant d'initier avec la CLDR la fiche-projet 1.11. qui vise à mener une réflexion pour anticiper l'aménagement de ces 2 sites.
 - ↳ Un projet « E-Hubs » avait été imaginé au niveau de la gare de Rhisnes, avec la possibilité de développer des vélos électrique/des vélos cargos/des véhicules électriques partagés accessibles depuis la gare. Ce projet n'aboutira pas tel quel mais la réflexion reste pertinente et pourrait être creusée avec l'appui de la CLDR.
 - Projet 3.06. Des routes de campagnes seront requalifiées en chemins réservés aux véhicules agricoles, cavaliers, cyclistes et piétons (non accessibles aux automobilistes). Une information est parue dans le bulletin communal.
 - ↳ Dans ce projet, il faut quand même tenir compte de la réalité des gens : certains n'ont pas beaucoup d'autres alternatives que de passer par ces routes.
 - ↳ Ne serait-il pas envisageable de requalifier également la route vers la ferme Gendebien ? Il est impossible de s'y croiser en voiture.
 - ↳ Sur la liaison Saint-Denis – Beuzet, le plateau prêt de la ferme A Tous Vents devient une vraie piscine par temps de pluie. Ne peut-on rien faire ?
 - ➔ Il est vrai qu'il faudrait faire quelque chose à cet endroit. La difficulté est qu'il s'agit d'une liaison transcommunale, il faudrait dès lors se mettre d'accord avec la Ville de Gembloux pour solutionner ce problème.
 - Le projet 3.11. Préserver les anciennes carrières reconnues comme Sites de Grand Intérêt Biologique a déjà fait l'objet de démarches initiées par Natagora auprès des propriétaires concernés. Ne serait-il pas possible d'apporter un statut de protection à ces sites ?
 - Le projet 3.12. Protéger les vallées du Houyoux et de la Mehaigne nécessite une bonne coordination avec les deux Contrats de Rivière actifs sur le territoire.
- 2) **Annexe 2 - Tableau détaillant l'avancement physique et financier d'un projet en phase d'exécution de travaux**

Sont repris dans cette annexe les projets en cours de réalisation, à savoir :

- **Le projet 1.1. Aménager 4 logements intergénérationnels et un local polyvalent dans le parc des Dames Blanches**
La Convention-Réalisation a été signée par la Ministre le 26/09/2022. Néanmoins, la Commune souhaiterait revoir le projet à la baisse car les coûts ont augmenté de 30% entre le dépôt du dossier et l'accord de la Ministre. Il est dès lors proposé de ne réaliser que l'enveloppe du bâtiment, le renforcement de la structure porteuse de l'étage ainsi que l'aménagement du rez-de-chaussée. L'aménagement des logements à l'étage sera réalisé ultérieurement via d'autres sources de financement.
La Commune entame dès lors des démarches auprès de la Région pour bénéficier de son accord sur la version allégée du cahier des charges.
- **Le projet 3.5. Développer de petites infrastructures communautaires**
Le projet définitif vient d'être transmis à l'Administration régionale pour recevoir l'avis de recevabilité. La Commune devra ensuite faire approuver la convention-réalisation en Conseil communal puis par la Ministre. L'objectif est de pouvoir réaliser les travaux d'ici cet été.

Discussion/questions

- Quels sont les villages qui doivent encore accueillir des modules de jeux dans le cadre du projet 3.05 ?
 - ↳ Warisoulx, Rhisnes, Emines

Le projet 1.2. Créer de nouveaux outils de communication a quant à lui été abandonné suite à la décision du Conseil communal du 25/08/2022.



3) Annexe 3 - Tableau rapport comptable et fonctionnement d'un projet terminé (décompte final < 10 ans)

Il n'y a aucun projet terminé à ce stade.

4) Annexe 4 - Rapport de la Commission Locale de Développement Rural

L'objectif de cette annexe est de mettre en avant la dynamique de la CLDR lors de la dernière année. On y résume toutes les réunions, visites de terrain et groupes de travail menés au sein de la CLDR, ainsi que tout élément qui permet de témoigner de la bonne dynamique du groupe.

En résumé :

- 3 réunions en 2022, dont une conjointe avec la CCATM.
- Travail important sur l'actualisation de la fiche 1.7 pour l'aménagement du cœur de Meux en vue d'introduire une demande de convention.
- Contexte parfois difficile et lenteur des processus. Un certain découragement ressenti. Néanmoins, près de 50% des projets du PCDR en cours ou réalisés !
- CLDR en cours de renouvellement pour combler les places vacantes : 12 démissions sur 30 places disponibles.

→ Voir flyers appel à candidatures de mi-avril à fin mai (Annexe 3 du PV)

5) Annexe 5 - Programmation dans les trois ans avec recherche des moyens financiers

La Région demande à la Commune d'établir un programme trisannuel des futures demandes de convention en Développement Rural. Ce programme fait l'objet d'une discussion en CLDR afin de définir les projets qui seront activés prochainement.

Attention, selon la dernière circulaire liée au Développement Rural, la Commune ne pourra plus activer qu'un seul projet durant les deux dernières années de validité du PCDR. Le PCDR arrivera à échéance le 6 février 2027 → Il ne sera possible d'activer qu'une seule demande de convention-faisabilité après le 6 février 2025.

Il est donc important d'activer les fiches-projets prioritaires avant 2025 !

Par ailleurs, les demandes de convention-faisabilité peuvent être introduites lors de deux sessions annuelles : le 15 mars et le 15 septembre.

Sur base d'une pièce à casser proposée par le Collège, la CLDR se met d'accord pour définir la programmation suivante :

- **15 mars 2023** : FP 1.07. Cœur de village de Meux
- **15 septembre 2023** : 1.14. Transformer le Centre culturel d'Emines en espace polyvalent
- **15 mars 2024** : 2.1. Reconvertir l'ancienne Maison communale en maison multiservices
- **15 septembre 2024** : 3.3 et 3.4. Aménager les quartiers des gares de Bovesse et de Rhisnes
- **15 mars 2025** (dernier projet de cette ODR) : 2.3. Aménager le cœur du village de Villers-lez-Heest et mettre en valeur le paysage local OU 3.2. Aménager le cœur du village de Warisoulx et mettre en valeur le patrimoine local.

A côté de cela, la CLDR ne souhaite pas lancer de réflexions spécifiques d'initiative mais répondra volontiers aux sollicitations du Collège pour participer aux réflexions menées sur base de l'actualité communale.

Discussion/questions

- Cœur de village de Warisoulx ou Villers-lez-Heest ? Difficile de se prononcer à ce stade. Au-delà du simple cœur de village, il semblerait pertinent d'aménager les entrées de village pour ralentir le trafic.
- On peut voir que beaucoup de projets proposés dans la stratégie du PCDR se mettent en place (via la Commune ou d'autres porteurs). Il est dommage que peu de communication soit faite autour de ces projets pour illustrer la mise en œuvre du PCDR. Une bonne communication permettrait certainement de recruter de nouveaux membres au sein de la CLDR.



3. Evolution de la fiche-projet 1.01 – 4 logements et salle polyvalente dans le Parc des Dames Blanches

Abordé dans le point précédent.

4. Programmation 2023 – 2024 – 2025

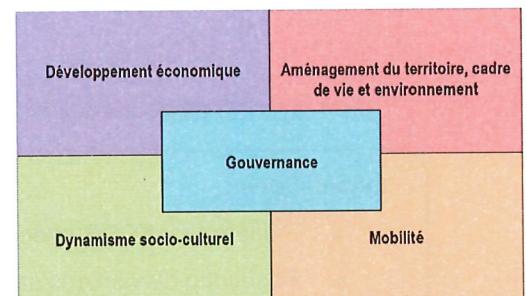
Abordé dans le point 2.

5. Evaluation du PCDR à mi-parcours

L'article 7 de [l'Arrêté ministériel lié au Développement Rural](#) prévoit l'évaluation des objectifs du PCDR tous les 5 ans. Après avoir évalué l'état d'avancement des projets du PCDR via le tableau de bord, la FRW trouve qu'il serait intéressant d'évaluer les objectifs du PCDR avec la CLDR. Il s'agit ici d'une auto-évaluation qui vise à observer l'évolution du territoire grâce à l'ODR.

Les 5 objectifs du PCDR et leurs effets multiplicateurs sont analysés en plénières. La CLDR se met d'accord pour donner à chaque objectif une cote de 1 à 5, 1 voulant dire que l'objectif n'est pas du tout atteint tandis que 5 indique que l'objectif est complètement atteint. Une explication est ensuite donnée pour justifier chaque cote. Enfin, deux questions plus globales sont posées aux membres de la CLDR afin d'évaluer l'appréciation des résultats de l'ODR ainsi que le fonctionnement de la CLDR.

Objectif 1



Objectifs de développement	Effets multiplicateurs
<p>Axe - Développement économique : Objectif - Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural</p>	<p>Valoriser et développer les ressources du territoire communal Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants</p>

1 2 3 4 5
Pas du tout atteint Complètement atteint

Explications :

- Manque de ressources locales pour développer cet objectif
- Manque d'outils à l'échelle communale
- Pas de Groupe d'Action Locale pour dynamiser ce secteur
- Importance des synergies entre acteurs
- La CLDR n'a pas beaucoup d'impacts dans ce domaine
- Il est intéressant de noter toutefois la dynamique touristique en cours sur le territoire qui met en place des projets qui peuvent avoir des retombées économiques intéressantes

Objectif 2

Objectifs de développement	Effets multiplicateurs
Axe - Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement : Objectif - Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
	Soutenir la création de logements pour toutes les générations

1 2 3 4 5

Pas du tout atteint

Complètement atteint

Explications :

- Point fort du PCDR et des actions de la Commune
- Beaucoup d'avancées dans ce domaine depuis la mise en place de l'ODR

Objectif 3

Objectifs de développement	Effets multiplicateurs
Axe - Mobilité : Objectif - Donner une place à tous les modes de déplacements	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
	Créer un circuit de liaisons lentes inter-villages
	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle

1 2 3 4 5

Pas du tout atteint

Complètement atteint

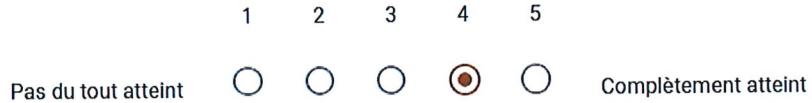
Explications :

- C'est lent, mais on avance bien !
- La réflexion est intense mais la concrétisation tarde

Objectif 4

Objectifs de développement	Effets multiplicateurs
Axe - Dynamisme socio-culturel : Objectif - Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	Améliorer les services aux personnes
	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux



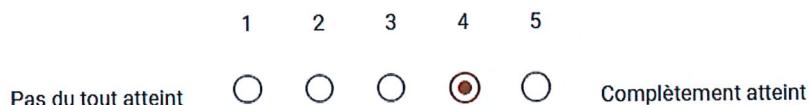


Explications :

- Pas mal d'avancées dans ce domaine même si cela n'a pas forcément été porté par la CLDR
- Réalisations : les plaines de jeux, le Plan de Cohésion Sociale et ses activités intergénérationnelles, le balisage des sentiers, ...

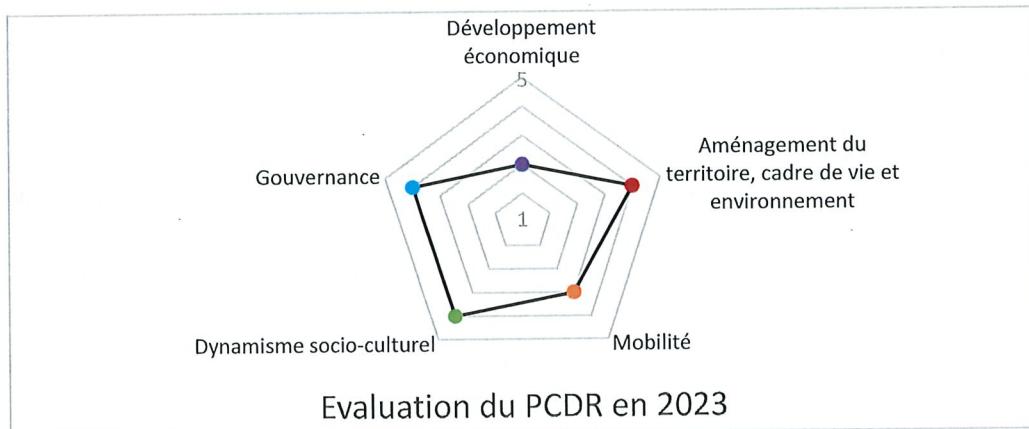
Objectif 5 (transversal)

Objectif transversal	Effets multiplicateurs
Axe - Gouvernance : Objectif - Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire



Explications :

- Difficile à mettre en œuvre, la fiche « Développement Durable » n'a pas été activée
- Il y a pas mal d'actions DD au niveau des écoles, de la journée de l'arbre mais indirectement liées au PCDR
- Le Développement Durable fait partie intégrante de la gestion communale aujourd'hui : que ce soit au niveau des fiches-projets du PCDR, des cahiers des charges, des types de projets choisis (mobilité active, lutte contre les inondations, projets d'environnement, ...), la réduction des consommations énergétiques et l'isolation des bâtiments, la cohésion sociale, les logements publics, les types de matériaux, ...
➔ Ce ne serait pas inutile de communiquer là-dessus auprès de la population (via le bulletin communal par exemple)



Questions globales

Êtes-vous satisfaits des résultats de l'ODR de La Bruyère ?

- La réunion d'aujourd'hui nous a semblé utile.
- Le processus de l'ODR est enrichissant à la fois pour les citoyens mais également pour les élus.
- La communication auprès de la population et de la CLDR sur les projets et actions en lien avec le PCDR est insuffisante. Beaucoup de travail donné par les membres en amont du PCDR et les résultats restent peu visibles. Cela génère de la frustration.
- Lors de la phase de l'élaboration, les membres pouvaient voir leur apport dans les réflexions. Aujourd'hui, certains membres trouvent qu'ils n'apportent pas grand-chose dans la mise en œuvre des projets.
- Est-ce que le PCDR n'est pas trop ambitieux par rapport aux moyens financiers communaux ?
- La difficulté est de rendre opérationnels les projets du PCDR.
- La temporalité de mise en œuvre des projets est trop importante. Il faudrait pouvoir faire aboutir les projets plus rapidement.

Comment évaluez-vous le fonctionnement de la CLDR ?

- Beaucoup d'idées émanent de la CLDR, c'est riche et on peut féliciter les élus pour leur qualité d'écoute.
- Comment maintenir la flamme ? Comment faire perdurer le plaisir et le sentiment de contribuer à quelque chose d'important ?
- Il serait utile de mieux informer la CLDR sur le suivi des dossiers.
- Parfois, les membres se demandent à quoi ils servent. Certains ont l'impression qu'ils n'ont pas servi à grand-chose sur les 2 dernières années. Néanmoins, ils restent convaincus de faire partie d'un processus démocratique.
- Il est important de voir du concret, des projets se réaliser pour maintenir l'enthousiasme.

→ **Yves DEPAS propose que l'on organise avec les nouveaux membres de la CLDR (après l'appel à candidatures) une visite de terrain avec un car des projets réalisés sur le territoire et qui s'inscrivent dans la stratégie du PCDR. Ce rendez-vous pourrait se clôturer par un verre de l'amitié afin de remercier tous les membres de leur implication dans ce processus.**

6. Nouvel appel à candidatures pour la CLDR

12 places citoyennes sont vacantes au sein de la CLDR (sur 30). Un appel à candidatures sera lancé jusqu'au 31 mai afin de recruter de nouveaux membres et de renforcer le groupe.

Un article sera rédigé dans le bulletin communal d'avril. Une communication se fera via les sites internet et la page Facebook de la Commune, ainsi que par mailing list. La Commune compte également sur les membres pour faire du bouche-à-oreille car ils sont les meilleurs témoins de l'intérêt de cette démarche.

Le flyers d'appel à candidatures se trouve en annexe 3 du présent PV.

Discussion/questions

- Pour avoir plus de chances de recruter de nouveaux membres, il est préférable de ne pas définir un jour de semaine fixe pour les réunions. En alternant les jours, cela permet aux personnes qui ont des activités fixes de participer de temps en temps.
 - ↳ *C'est bien noté. A priori, aucun jour « fixe » n'est prévu pour les réunions de CLDR.*
- Pour l'appel à candidats, il serait intéressant de communiquer sur les réalisations de projets repris dans le PCDR. Un article du bulletin communal pourrait résumer cette information en plus de l'affiche d'appel à candidatures.



- ↳ *Les délais semblent difficiles à tenir : l'article pour le bulletin communal doit être rentré pour le mercredi 8 mars (2 jours après la réunion). Michaël essayera de proposer du contenu mais ne peut rien promettre vu cette échéance serrée.*
- Autrefois, il y avait un stand du PCDR lors de la journée de l'arbre. C'était un bon vecteur de communication.
- Les nouveaux membres arriveront tardivement dans le processus. Cela pourrait être démotivant, si l'on se dit qu'il n'y a plus rien à faire.
 - ↳ *Oui, mais l'on peut également se dire qu'ils arriveront dans une phase de concrétisation des projets, ce qui peut être motivant.*

7. Divers

- Le groupe Amnesty souligne le soutien de la Commune à l'action pour libérer Olivier Vandecasteele retenu prisonnier en Iran depuis bientôt un an : <https://www.amnesty.be/veux-agir/agir-ligne/petitions/OVDC>.

Le représentant d'Amnesty explique également aux membres CLDR qu'Amnesty ne peut pas soutenir l'action d'échange de prisonniers entre la Belgique et l'Iran, d'une part pour la dimension illégale de cette démarche mais également pour ne pas encourager ce type de pratique, qui ouvrirait la brèche à toute une série de dérives et de chantages liés à l'enlèvement d'être humains.

Michael PLUIJGERS
Secrétariat de la CLDR
FRW



Yves DEPAS
Bourgmestre
Président de la CLDR